



PIECES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MAJEURES

FOURNIR LES ORIGINAUX + LES COPIES		
PIÈCES COMMUNES DANS TOUS LES CAS	* PRÉ-DEMANDE EN LIGNE SUR LE SITE DE L'ANTS http://ants.gouv.fr (noter le n° de la pré-demande)	
	* 1 Photo d'identité en couleur (moins de 6 mois) aux normes, à réaliser auprès d'un photographe ou d'un photomaton agréé pour les titres d'identités (35x45mm, tête nue sans accessoires, expression neutre, bouche fermée, sans lunettes)	
	* 1 justificatif de domicile de moins de 1 an (facture d'eau, électricité, téléphone, assurance habitation, avis d'imposition) En cas d'hébergement : 1 attestation manuscrite de l'hébergeant + sa pièce d'identité + 1 justificatif de domicile à son nom Attention : même si vous avez opté pour justifier Adresse via la téléprocédure sur l'ANTS, fournir un justificatif de domicile.	
	CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
COÛT	25€ uniquement en cas de perte ou de vol	86€
RENOUVELLEMENT DU TITRE EXPIRÉ DEPUIS -5 ANS	Ancienne carte d'identité	Ancien Passeport
1^{ère} DEMANDE OU RENOUELEMENT DU TITRE EXPIRÉ DEPUIS + DE 5 ANS	Passeport valide ou expiré depuis -5 ans	Carte d'identité valide expiré depuis -5 ans
	SI AUCUN TITRE À PRÉSENTER : Acte de naissance de -3 mois (excepté si la commune de naissance est reliée à COMEDec, à vérifier sur le site: https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherantes-a-la-dematerialisation) Dans ce cas il n'est pas nécessaire de fournir l'acte de naissance	
PERTE OU VOL	Déclaration de perte à compléter auprès de l'Etat Civil avant le rendez-vous en Mairie. Déclaration de vol à établir auprès d'une gendarmerie	
	1 document officiel avec photo (copie de l'ancien titre, carte Vitale, permis de conduire,...)	
	Acte de naissance de -3 mois (excepté si la commune de naissance est reliée à COMEDec, à vérifier sur le site: https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherantes-a-la-dematerialisation) Dans ce cas il n'est pas nécessaire de fournir l'acte de naissance	
AUTRES SITUATIONS	CHANGEMENT D'ETAT CIVIL	
	Usage, changement de prénom, adoption, mariage : Acte de naissance de -3 mois Divorce : jugement de divorce si conservation du nom du conjoint en nom d'usage Veuvage : Acte de décès de -3mois(si ajout mention veuf(ve))	
	ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANCAISE	
	Certificat de nationalité ou décret de naturalisation Procès-Verbal du titre de séjour ou DCEM (Document de circulation pour étranger mineur) Passeport étranger	
	MESURE DE PROTECTION TUTELLE	
Copie du dernier jugement de tutelle (portant ouverture, modification ou renouvellement) + copie de la CNI ou Passeport du tuteur		